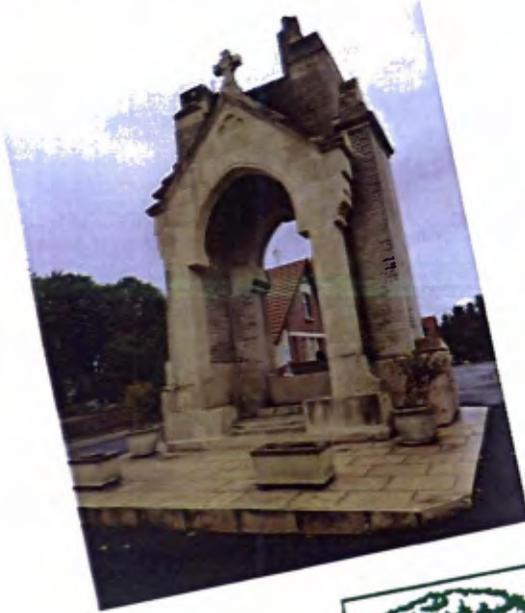


L'ECHO DE FAYET



AVRIL / MAI 2017





MAIRIE DE FAYET

Nous rappelons à nos chers administrés les horaires des permanences de la Mairie.

Lundi de 10h à 13h
Mardi de 13h30 à 16h30
Fermeture le Mercredi
Jeudi 10h à 13h
Vendredi de 13h30 à 16h30
Samedi 09h à 11h

Merci de respecter les horaires

RECENSEMENT MILITAIRE

Pour le 2^{ème} trimestre 2017, les filles et les garçons, nés en Avril, Mai et Juin 2017, sont tenus de se faire recenser sur les listes communales et doivent se présenter en mairie avant le 30 juin 2017.



LE RECENSEMENT MILITAIRE
donne des **DROITS**

QUI ? Garçons et filles de nationalité française
OÙ ? À la mairie de ton domicile
QUAND ? Dès 16 ans
AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile
POURQUOI ?
- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

BOBETTE CHOUZEN

SGA

CCAS



COLIS DE PAQUES



La remise des colis, aux Anciens de Fayet faisant partie du CCAS, à l'occasion des Fêtes de Pâques, aura lieu :

Le Samedi 15 Avril 2017

A partir de 09 heures

AFFAIRES SCOLAIRES

Vacances de Printemps

du Vendredi 08 avril 2017 (après la classe)
au Lundi 24 avril 2017 (matin)



Inscription pour la rentrée scolaire 2017/2018

Les inscriptions des nouveaux élèves nés en 2014 auront lieu à l'école :

- le Mardi 23 mai 2017 toute la journée de 08h30 à 16h30

Vous munir du :

- ✚ Livret de famille
- ✚ Carnet de santé
- ✚ Un certificat médical d'adaptation à la vie scolaire pour les enfants qui entrent à l'école pour la première fois.

CEREMONIE PATRIOTIQUE

La Municipalité vous convie à participer à la Cérémonie Commémorative de l'Armistice du 8 Mai 1945, qui aura lieu au Monument aux Morts de Fayet,

Le Lundi 8 Mai 2017



à 09h15

Toute la population de la commune est curialement invitée à participer à cette cérémonie.

DATES A RETENIR



la fête
des
voisins
vendredi 19 mai 2017



Week end de
l'Ascension

Jeudi 25 Mai 2017

Mairie de Fayet

SECRETARIAT

FERMETURE

VENDREDI 26 MAI 2017

SAMEDI 27 MAI 2017

En cas d'urgence,  06.08.74.96.11

CARTE NATIONALE D'IDENTITE



A COMPTER DU 14 MARS 2017

Dans le cadre du plan « Préfecture nouvelle génération », les modalités de délivrance des cartes d'identité sont alignées sur les passeports.

Dans l'Aisne, tout usager souhaitant obtenir la délivrance d'une carte nationale d'identité Française déposera son dossier exclusivement dans l'une des 21 mairies équipées d'un dispositif de recueil, énumérées ci-après, (quel que soit la communes de résidence du demandeur).

- BOHAIN EN VERMANDOIS, BRAINE, CHARLY SUR MARNE, CHÂTEAU THIERRY, CHAUNY, FERE EN TARDENOIS, GUIGNICOURT, GUISE, HIRSON, LAON, MARLE, NEUILLY-SAINT-FRONT, RIBEMONT, ROZOY-SUR-SERRE, SAINT-QUENTIN, SISSONNE, SOISSON, TERGNIER, VERVINS, VIC SUR AISNE, VILLERS COTTERÊTS.

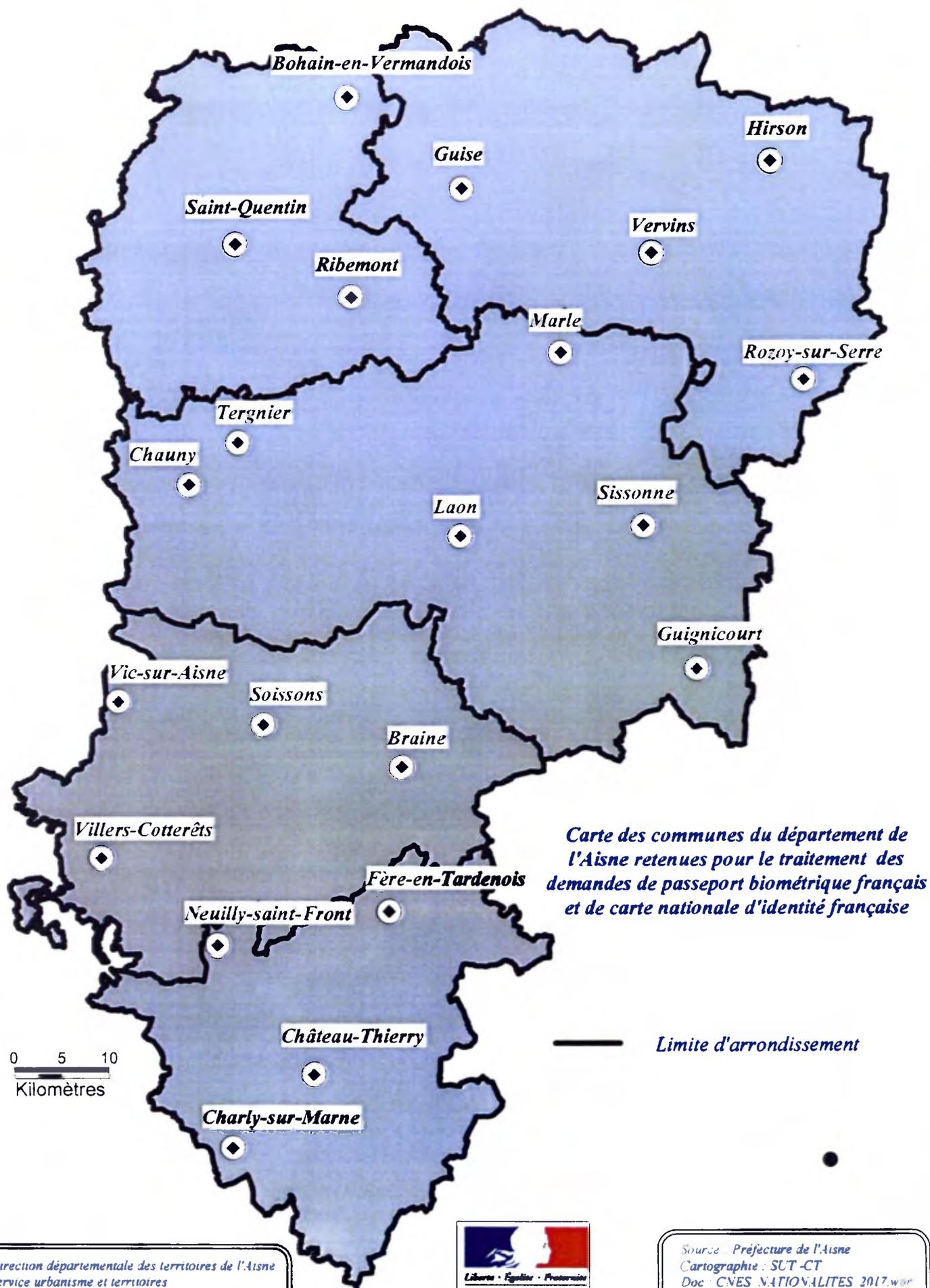
La carte nationale d'identité sera à retirer par l'utilisateur auprès de la mairie de recueil de la demande.

L'utilisateur est invité à constituer préalablement une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Cette pré-demande permet à l'utilisateur de vérifier la complétude de sa demande (taille, mode d'acquisition de la nationalité Française...) et de connaître la liste des pièces adaptées à la situation.

L'utilisateur se déplace ensuite pour déposer son dossier dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil pour la vérification de son dossier, des pièces justificatives et la prise d'emprunte.

L'utilisateur est averti par sms de la mise à disposition de son titre en mairie équipée d'un dispositif de recueil qui a enregistré sa demande.



Carte des communes du département de l'Aisne retenues pour le traitement des demandes de passeport biométrique français et de carte nationale d'identité française

— Limite d'arrondissement

Direction départementale des territoires de l'Aisne
 Service urbanisme et territoires
 Unité connaissance des territoires
 50, boulevard de Lyon - 02011 Laon cédex



Source : Préfecture de l'Aisne
 Cartographie : SUT-CT
 Doc : CNES_NATIONALITES_2017.war
 Date : 14 décembre 2016
 Copyright BD Carto IGV

INFORMATIONS ELECTORALES

DATES DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE

Dimanche 23 AVRIL 2017 (1^{er} tour)

Dimanche 7 MAI 2017 (2^{ème} tour)

LIEU ET HORAIRES DU BUREAU DE VOTE

Salle Polyvalente de Fayet
4 bis rue Jean de la Fontaine

 de 8 heures à 19 heures

CARTE D'ELECTEUR

- Les cartes d'électeur à présenter sont **LES NOUVELLES** qui ont été établies au mois de mars 2017.

→ **Merci de contacter la Mairie en cas d'erreur ou d'omission.**
- En l'absence de carte électorale, vous pouvez présenter une pièce d'identité.

VOTE PAR PROCURATION

Le vote par procuration vous permet, en cas d'absence le jour d'une élection, de vous faire représenter par un électeur de votre choix inscrit dans la même commune, qui votera à votre place.

Nombre de procuration par personne → 1

Validité d'une procuration :

- Pour une élection : 1^{er} tour de scrutin **ou** second tour **ou** pour les 2 tours
- Pour une durée (de 3 mois, 6 mois... jusqu'à 1 an maximum)

Délai pour établir une procuration :

- Pas de délai particulier, la procuration peut être établie pendant toute l'année.
- **Mais veillez à ne pas la faire au dernier moment, car il faut que la transmission en mairie puisse se faire à temps.**

FORMALITES

Procédure via internet

- ⇒ Vous pouvez désormais remplir votre demande de vote par procuration depuis votre ordinateur personnel, en utilisant le formulaire Cerfa n° 14952*01 D disponible en ligne : <http://service-public.fr>
- Onglets : Papiers-Citoyenneté, Elections, Opération de vote, Vote par procuration, Services en ligne et formulaires**
- Télécharger le formulaire**
- ⇒ Vous remplissez directement en ligne, **via votre ordinateur**, votre procuration et vous **imprimer les 2 pages** du formulaire.
ou
Vous pouvez **imprimer les 2 pages du formulaire vierge** et le remplir de façon manuscrite **mais il doit être lisible et sans rature**.
- ⇒ Vous devez vous présenter **personnellement** pour faire valider votre procuration, soit :
- au Tribunal d'Instance
 - au Commissariat de police
 - à la Brigade de Gendarmerie
- de votre lieu de domicile ou de votre lieu de travail

Procédure directe

- ⇒ Vous devez vous présenter **personnellement** soit :
- au Tribunal d'Instance
 - au Commissariat de police
 - à la Brigade de Gendarmerie
- de votre lieu de domicile ou de votre lieu de travail
- ⇒ Vous remplissez, **directement sur place**, le formulaire de demande de procuration, sans oublier de vous munir des **renseignements sur la personne qui va voter à votre place** :
- Nom de famille – Nom d'usage – Prénom – Adresse – Date de naissance

**Une question, un renseignement,
n'hésitez pas à contacter Sophie à la mairie**

☎ 03.23.62.57.13 mail : mairie.fayet@wanadoo.fr



“ Vous ouvrir
nos portes,
c'est vous
ouvrir des
perspectives
d'avenir ”

**Enedis Picardie recherche des alternants,
souhaitant préparer les diplômes suivants :**

- Titre de monteur réseaux électriques
aéro-souterrains
- BTS électrotechnique
- BTS Assistant Technique Ingénieur
- BTS Assistant Manager
- Master Communication
- Master Marketing & Vente
- Master ou ingénieur
informatique

Pour consulter nos offres, rendez-vous sur
<http://www.enedis.fr/postuler-nos-offres>

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU



Enedis lance sa campagne d'alternance & recrute 6 techniciens interventions

(Amiens, Laon, Soissons, Compiègne,
Creil, Beauvais & Saint-Quentin)

“ Monteur de réseaux
électriques aéro-souterrains ”

Missions en entreprise

- Réaliser au sein d'une équipe, des travaux d'entretien, d'exploitation, de maintenance et dépannage sur les réseaux basse et moyenne tension, aériens et souterrains
- Garantir la continuité de la fourniture d'électricité avec un niveau de qualité maximum
- Intervenir sur des dispositifs de comptage, remplacer des compteurs électriques et des disjoncteurs

Toutes ces activités sont réalisées dans le respect des règles de sécurité relatives à votre métier

Durée de la formation

De septembre 2017 à mai 2019

6 semaines en entreprise / 3 semaines en centre de formation

Lieu de formation :

AFPA - Bernes sur Oise (95)*



*Prise en charge de l'hébergement et des frais d'un repas par jour

Profil recherché

- CAP / BEP / BAP Pro dans les filières électricité / électrotechnique
- Expérience en électricité / électrotechnique
- Savoir s'organiser, être autonome et appliquer avec rigueur des modes opératoires
- Avoir le sens de la relation clientèle, savoir être réactif et aimer la polyvalence
- être apte à la pratique des travaux en hauteur
- Permis B

À vous de jouer !

Pour postuler, rendez-vous sur :
<http://www.enedis.fr/postuler-nos-offres>

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin à votre service

DÉCHETS MÉNAGERS

ASSAINISSEMENT

ENVIRONNEMENT

FORMATION

TRANSPORT

TOURISME

HABITAT

EAU

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

03 23 06 30 06*

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 À 12H ET DE 13H30 À 17H30

AGGLO' j'écoute

UN NUMÉRO UNIQUE ET PRATIQUE

agglojecoute@saint-quentin.fr

* PRIX D'UN APPEL LOCAL



Communauté d'agglomération
de Saint-Quentin

WWW.AGGLO-SAINT-QUENTIN.FR

Les services de renseignements

Droit du travail

en Hauts-de-France

PAR TÉLÉPHONE, UN SEUL NUMÉRO :



03 7400 4000

du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

www.hauts-de-france.direccte.gouv.fr

« Peau neuve pour le hall de la salle polyvalente... »

Pendant les vacances scolaires de février, les agents communaux ont remis à neuf le hall de la salle des fêtes...

Après avoir subi des travaux pour la mise aux normes PMR (personne à mobilité réduite), il fallait repeindre et donner un « coup de neuf » à l'entrée de la salle !

C'est chose faite ! Nous avons maintenant une belle entrée pour nos activités et manifestations !



LES LAUREATS DES ILLUMINATIONS DE NOEL 2016



Ils ont illuminé la commune, toutes nos félicitations.



*Ils sont passés la nuit pour apprécier vos illuminations.
Monique LOZE-Sabine BUSIN-Jean-Claude DENIZART*

| | | |
|----------------------|------------------------------------------------------|---------------------------|
| Prix de l'Excellence | M. ZIELENIOWICZ Wladislas Mme GIOVANNINI Jeannine | 5 rue Jean de la Fontaine |
| 3 étoiles | M. et Mme DAUMONT | 37 rue Quentin de la Tour |
| | M. et Mme SCHREINER | 3 rue Jean Racine |
| | M. et Mme PENET | 2 allée des Lauriers |
| | M. et Mme MENNECHET | 34 allée des Charmes |
| | M. et Mme TERRA | 5 rue St-Clément |
| 2 étoiles | M. WALTON et Mme WALME | 4 rue Paul Gauguin |
| | M. LAMELOISE | 3 rue Léonard de Vinci |
| | M. et Mme LOISEL | 10 allée des Tilleuls |
| | M. et Mme GULCZYNSKI | 26 rue de Saint-Quentin |
| | M. et Mme YAU | 5 rue Jean Racine |
| 1 étoile | M. et Mme VERDIERE | 14 rue de Saint-Quentin |
| | M. DELONNEL et Mme LEFEBVRE | 21 rue Quentin de la Tour |
| | M. et Mme SANDRAS | 6 allée des Charmes |
| Encouragement | M. SAVREUX et Mme MAURICE | 5 rue Paul Gauguin |
| | M. et Mme BOULANGER | 7 rue Gabriel Girodon |
| | M. et Mme ESSIQUE | 5 Allée des Tilleuls |
| | M. et Mme HAMDJ | 23 rue Quentin de la Tour |
| | M. et Mme TAHIRI | 20 rue Paul Gauguin |

SOIREE BAVAROISE DU 17/03/2017

Soirée
Bavaroise

Le Comité des Fêtes et l'Amicale de FAYET,
vous remercient pour cette belle soirée





Anniversaire d'ALEXANDRE



UNE SUPERBE VOIX



DANSES et ANIMATIONS



*ACCUEIL et RESERVATION DES TABLES
Micheline et Virginie*



*Amicale
de
LAVET*

Fayet

Monuments commémoratifs élevés à la mémoire des soldats Français
morts pendant la bataille du 19 janvier 1871.

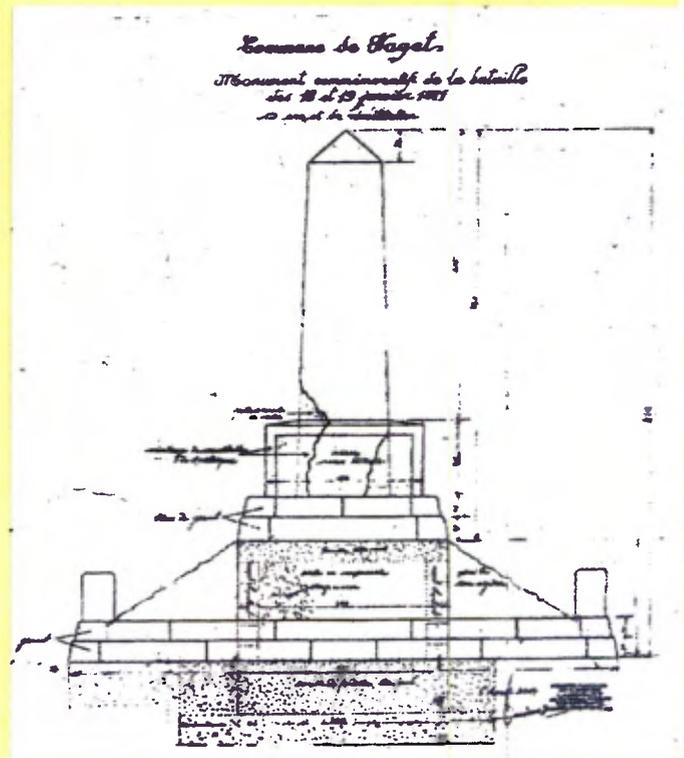
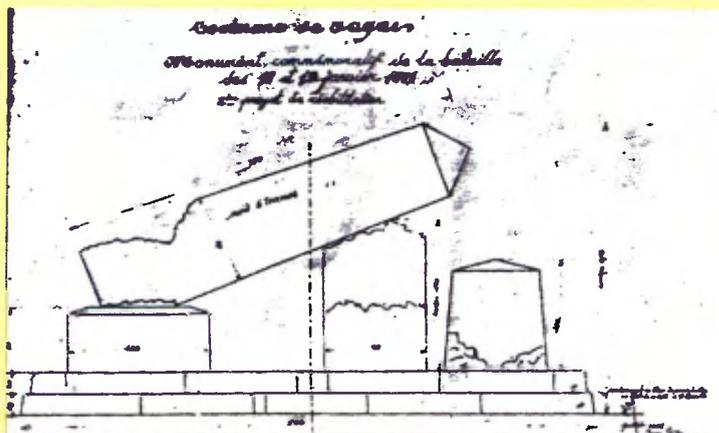
Projet de réhabilitation



1. — Fayet - Monuments des Mobilisés du Nord
et du Pas-de-Calais. — P. D.

Espace obtenu avec Jeanne Bailland et François de la Motte Lamoignon.

*que cela n'est pas qu'un titre
excepté car il est en raison du
mauvais temps etc... etc
(enfin tout un salaire!!!)
Donc à l'avenir, s'en fera
imprimer comme bien l'espère
Lucien*



Monuments des Mobilisés du Nord et du Pas-de-Calais

A la fin de la guerre 1870-71 entre le 19 et le 21 janvier 1871, les troupes Prussiennes dirigées par le Général VON GOEBEN et les troupes Françaises (Armée du Nord) dirigées par les Généraux Paule d'IVOZ et ROBIN auxquelles se sont joints celles du Général FAIDHERBE se livrèrent des combats acharnés sur le plateau entre Fayet et Fresnoy-le-Petit.

Le village de Fayet était en première ligne. Il fut plusieurs fois envahi et libéré au cours de ces journées. Les combats se déroulèrent dans des conditions épouvantables par temps de dégel, sous la pluie. Les soldats Français étaient chaussés de semelle en carton non adaptées aux conditions climatiques.

Il s'en suivit de nombreux tués et la capitulation des Français.

A la suite des combats 24 soldats Français et 5 soldats Prussiens sont enterrés sur le champ de bataille au sommet de la côte à la sortie de Fayet sur la route reliant Fayet à Fresnoy-le-Petit, les autres corps sont inhumés dans le cimetière de Fayet (70 soldats Français et 40 soldats Prussiens) dans deux tombes différentes (voir état civil Mairie de Fayet à la date du 21/01/1871).

En commémoration de cette ultime bataille et de toutes celles du Nord de la France (Pont-Noyelles le 23 et 24/12/1870, Marcy le 02/01/1871, Bapaume le 03/01/1871 et Vermand le 18/01/1870) furent élevés deux monuments ou furent inhumés les 29 soldats Français et Prussiens.

Les monuments ont été inaugurés le 31 mai 1874 sous la présidence du Général PAULY.

En septembre 1917 avant l'évacuation les allemands ont dynamité ses lieux de souvenir.

Après la guerre il n'y a pas eu de dossier établi pour indemnisation pour dommage de guerre pour leur remise en état. Les pierres restèrent de nombreuses années en plein champ appartenant à Monsieur HAYE. Sa famille m'a signalé qu'il mettait à jour des ossements lors des labours.

C'est au moment de la construction de l'autoroute A26 que ces pierres posèrent problème.

Leur sauvetage fût effectué en 1982 et 1984 par l'association archéologique du vermandois (Monsieur SALANDRE), les pierres furent transférées sur le terrain vague appartenant à la DDE à proximité de l'entrée de l'autoroute A26. Le lieu d'inhumation est resté sur l'autoroute.

Que faire maintenant ?

Pour le lieu d'inhumation, le temps a passé et vu le lieu il est difficile d'intervenir, j'ai contacté la SANEF avec des membres de la société académique et Madame LOZE membre du Conseil Municipal, la rencontre s'est soldée par un silence.

Quant aux vestiges des Monuments pour éviter leur dégradation il serait souhaitable de les rassembler en réalisant un petit monument en y adjoignant un panneau explicatif en mémoire de ces victimes. Monsieur LANDOUZY marbrier et membre de la société académique nous a réalisé deux projets.

C'est à Monsieur Le Maire, au conseil municipal et aux associations des anciens combattants de prendre une décision.

Docteur François PUCHE
Membre de la Société
Académique

Référence :

- Les monuments commémoratifs dans le Vermandois de S. SALLANDRE et de S et J.M PONTHEUX
- Divers épisodes de l'histoire de Fayet édités par un(e) anonyme consultés à la société académique
- Photos collection personnelle
- Archives de l'Aisne documents sur Fayet et dossier Dommages de guerre

Avril-Septembre 2017

Messes Paroisse Saint Quentin en Vermandois de Avril-Septembre 2017
Presbytère Saint Martin; 42, rue Picardie;02100 SAINT-QUENTIN;
Tél/Fax: 03.23.62.25.19. antonio.tejado@orange.fr

| Date | Saint Martin (10h45) | Saint Jean (10h45) | Jean XXIII (10h45) | Villages (9h30) |
|----------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|
| 09 Avril Rameaux | Messe (10h45) | | Messe (10h45) | Holnon (9h30) |
| 13 Avril Jeudi Saint | | | Messe (19h00) | |
| 14 Avril Vendredi Saint | | | | Gricourt (19h00) |
| 15 Avril Samedi Saint | Basilique (21h00) | Basilique (21h00) | Basilique (21h00) | Basilique (21h00) |
| 16 Avril Pâques | Messe (10h45) | | Messe (10h45) | Holnon (9h30) |
| 23 Avril | | Messe (10h45) | | Fayet (9h30) |
| 30 Avril | Messe (10h45) | | | Francilly (9h30) |
| 07 Mai | | Messe (10h45) | | Gricourt (9h30) |
| 14 Mai | | | Messe (10h45) | Holnon (9h30) |
| 21 Mai | Messe (10h45) | | | Fayet (9h30) |
| 25 Mai Ascension | | Messe (10h45) | | Holnon (10h00) PF |
| 28 Mai | | | Messe (10h45) PF | Francilly (9h30) |
| 04 Juin Pentecôte | Messe (10h45)PF | | | Gricourt (9h30) |
| 11 Juin | | Messe (10h45)PC | | Fayet (9h30) |
| 18 Juin | | | Messe (10h45)PC | Holnon (10h00) PC |
| Vend 23 Sacré Cœur d Jésus | Messe (19h00) | | | |
| 25 Juin | | Messe (10h45) | | Fayet (9h30) |
| 02 Juillet | Messe (10h45) | | | |
| 09 Juillet | | | Messe (10h45) | |
| 16 Juillet | Messe (10h45) | | | |
| 23 Juillet | | Messe (10h45) | | |
| 30 Juillet | | | Messe (10h45) | |
| 06 Août | Messe (10h45) | | | |
| 13 Août | | Messe (10h45) | | |
| 15 Août Assomption | Messe (10h45) | | | |
| 20 Août | | | Messe (10h45)+B | |
| 27 Août | | Messe (10h45)+B | | |
| 03 Septembre | Messe (10h45) | | | Fayet (9h30) |